

Actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi

Article 3.4

Opérations programmées

CQPI

Favoriser la création, le développement et la mise en œuvre des Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche.

10 juin 2014





Convention-cadre du 12 février 2013 CQPI

Organisme bénéficiaire	Date de programmation	Prévisionnel de prise en charge du FPSPP
OPCA DEFI	10 juin 2014	147 386 €
FORCO	10 juin 2014	335 806 €
TOTAL		483 192 €

Ces budgets concernent la maquette financière 2014 de la Convention cadre du 12 Février 2013.





OPCA DEFI

Convention-cadre du 12 février 2013 CQPI

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'opération vise les branches de la plasturgie, des industries chimiques, pharmaceutiques, du commerce et de la fabrication de produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

Plusieurs branches professionnelles de l'OPCA DEFI se sont engagées dans la construction et la promotion de CQPI. En effet, Les industries chimiques et l'industrie du médicament ont déjà adhéré à la charte CQPI tandis que l'industrie de la plasturgie souhaite s'inscrire dans la démarche CQPI et adhérer à cette charte.

L'OPCA DEFI en se positionnant sur l'appel à projet « CQPI » s'est fixé plusieurs objectifs. En effet, il vise la création de deux nouveaux CQPI, l'adaptation des référentiels existants, l'inscription d'une nouvelle branche (plasturgie) à la charte, la création une base de donnée CQPI et le renforcement de la communication sur les CQPI.

Le but étant de favoriser la qualification et la certification reconnue des salariés, de renforcer leur employablité et de répondre aux besoins de compétences et de recrutement des entreprises.

Résultats attendus

- -Une étude d'opportunité et la création de deux nouveaux CQPI : technico-commercial domaine industriel et secrétaire assistant(e). Sont concernées, les branches des industries chimiques et la branche pharmaceutique ;
- -L'amélioration et le développement des CQPI en menant une enquête d'opportunité sur la création de modules complémentaires faisant suite à l'adhésion de la branche des industries chimiques à la charte et en menant une enquête d'opportunité pour l'adhésion de la branche de la plasturgie à cette charte.





FORCO

Convention-cadre du 12 février 2013 COPI

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

OPCA des entreprises du commerce et de la distribution, le FORCO doit faire face à un secteur en pleine mutation dont les enjeux se traduisent par des exigences de plus en plus importantes en termes de qualification, notamment du fait de l'inadéquation entre les emplois offerts et les compétences des postulants. Plusieurs branches professionnelles du FORCO se sont engagées dans la construction et la promotion de CQPI afin de favoriser la lisibilité et la visibilité de leur certification, la réponse à des besoins communs en compétences des entreprises, l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels. Trois branches du Commerce ont d'ores et déjà adhéré à la Charte CQPI (Commerce à prédominance alimentaire, Grands magasin et magasins populaires, Vente à distance) et mettent en œuvre les CQPI suivants : Agent logistique et animateur d'équipe, Vente conseil en magasin et Vente conseil à distance.

Le FORCO s'est positionné sur l'appel à projet « CQPI » dans l'objectif de créer un nouveau CQPI et d'adapter les référentiels existants afin notamment d'y inscrire de nouvelles branches.

Résultats attendus

- -Une étude d'opportunité et la création d'un nouveau CQPI : chauffeur livreur. Sont concernées les branches de la filière agroalimentaire ;
- -Une étude d'opportunité et l'adaptation du référentiel compétences et des outils d'évaluation du CQPI Animateur d'équipe.
- -L'élargissement du référentiel professionnel du CQPI Vente conseil en magasin à d'autres branches et l'adaptation des outils d'évaluation et guides.
- -Le référencement d'experts évaluateurs externes ;
- -La prise en charge des actions de positionnement et d'évaluation des salariés pour les CQPI existants ;

